



## AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2023/3467/174 du 11 octobre 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société GOCA CONSTRUCTIONS SARL a été autorisée à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque TAKEUCHI, du type TB225, sous le numéro de construction 122501244.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 30 octobre 2023

le secrétaire,

le bourgmestre,